

Les tarifs 2017-2018

Les tarifs 2018 ont été votés lors du conseil syndical le 11/12/2017.

Qui paie la redevance ?

- Pour les ménages : les propriétaires ou usufruitiers,
- pour les activités professionnelles : les raisons sociales,
- dans le cas de l'utilisation d'un bac en commun d'un ménage et d'une activité professionnelle : au choix des utilisateurs.

Quels facteurs influencent le calcul de la redevance incitative ?

Le calcul dépend de la production de déchets, à savoir :

- du volume du bac vert,
- du nombre de vidages du bac vert.

L'objectif est d'encourager le geste de tri et les efforts de réduction de déchets.

Les composantes de la facture du service public d'élimination des déchets sont :

- **un abonnement** identique pour chaque bac vert, couvrant les charges fixes du service,
- **une base forfaitaire** incluant 18 vidages annuels. Le montant variant selon le volume du bac vert,
- **le coût des vidages au-delà des 18 inclus dans la base forfaitaire**, variant selon le volume du bac vert.

GRILLE TARIFAIRE 2018

Volume du bac	Abonnement /par an	Base forfaitaire / par an	Coût du vidage supplémentaire / par vidage
80 L	22.81 €	89.05 €	4.95 €
120 L	22.81 €	121.38 €	6.74 €
180 L	22.81 €	169.84 €	9.44 €
240 L	22.81 €	218.33 €	12.13 €
360 L	22.81 €	315.29 €	17.51 €
660 L	22.81 €	569.90 €	31.66 €
770 L	22.81 €	658.79 €	36.60 €

L'abonnement et la base forfaitaire sont obligatoirement dus. Ils sont facturés prorata temporis au début de chaque semestre.

Le montant dû pour les vidages supplémentaires effectués durant l'année 2018 seront portés sur la facture du premier semestre 2019.

Les vidages inclus dans le forfait, non effectués ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre.

Autres tarifs 2018

Facturation des échanges de bacs

Le premier échange de bacs est gratuit sur une période de douze mois.

Les autres échanges, sont facturés aux prix de :

- 50 € pour les bacs deux roues
- 66,00 € pour les bacs quatre roues.

Facturation du nettoyage de bacs

Lors d'une reprise ou d'un changement, si le bac est pas ou mal nettoyé, son lavage est facturé 20 €.

Facturation des bacs détériorés du fait de l'utilisateur

Un bac est facturé au prix d'achat TTC si celui-ci est détérioré ou a disparu.

Facturation d'une intervention non exécutée du fait de l'utilisateur

Tout échange ou opération de maintenance de bacs, qui n'a pas été exécuté du fait de l'utilisateur, est facturé.

Les montants sont identiques à ceux de la facturation des échanges de bacs.

Déchèterie

15 € à partir de la 3^{ème} carte perdue/cassée/détériorée par l'utilisateur sur une période de 3 ans

2^{ème} carte pour le foyer : 15€

Carte sans redevance : 25€/an

Les professionnels peuvent demander en déchèterie les conditions d'accès et les tarifs concernant les déchets déposés selon leur types et quantités.

Sacs prépayés : 4€/sac de 50L

Mise à jour : DECEMBRE 2017